L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 17 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs-Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

OFFICIEL.

BUREAU DU CONTROLEUR.

Ville de la Nouvelle-Orléans, Nlle-Orléans, 4 août 1886.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le lundi 4 octobre 1886, pour l'achat des franchises du chemin de fer Orléans.

Ce chemin est établi et fonctionne. Le tout conformément à l'ordonnance 1805 de la Série de l'Administration adoptée le 25 mai 1886. Les spécifications sont enregistrées au bureau du commis du Conseil.

La Ville se réserve le privilège de rejeter l'une ou toutes les soumissions.

JNO. L. NEWMAN,
Contrôleur ad interim.

4 août—60f

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

20mars86—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie		$214,703 96
Sur les risques maritimes		10,987 55
Sur les risques de rivières		10,340 68
Primes totales		$236,032 19
Moins primes non échues		65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170,382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	
		$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.

JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins,
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith	Paul Fourchy,
W. H. Bofinger,	D. Fatjo,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
	U. Bassetti.

17 juin—1 mois

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutés—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutés — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	-15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,311 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.

(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués par les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000	$150,000
1	.. .. de	50,000	50,000
1	Lot de	20,000	20,000
2	Lots de	10,000	20,000
4	Lots de	5,000	20,000
20	Lots de	1,000	20,000
50	Lots de	500	25,000
100	Lots de	300	30,000
200	Lots de	200	40,000
600	Lots de	100	60,000
1000	Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Jos Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot mesure cinq étant comme tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer le 9me jour de novembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test. de James McGarey vs. Mlle Philomène Guesnon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Cochran Fulton Co. vs. W. J. et Mme Mary P. Plows, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepot, No 152 rue Lafayette entre les rues St. Charles et Carondelet, le JEUDI, 26 août 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un comptoir avec serrure, comptoir et glacière.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 août—17, 22, 26.

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 90, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Second District de cette ville MARDI, le 24 août 1886, à 11 heures a. m.

Tous droits à l'occupation de l'immeuble No 203 rue Camp, entre Julie et St. Joseph, dans le Premier District de cette ville, pour le terme non-expiré d'un bail de John H. Maloney à Mme Annie E. Carr à raison de quatre vingt treize piastres et trente trois sous ($93 33) par mois pour le terme de douze (12) mois, du premier octobre 1885 au trente octobre 1886 avec toutes les améliorations ci-dessus appartenant à la défenderesse, et le dit bail dont Edward Morgan est l'endosseur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11août—11, 17, 24.

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

Dr. C. TESTUT.

Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66. 25 mai—

UNIVERSITE TULANE DE LA LOUISIANE.

Ecole Supérieure, Collège, Université, Départements de Droit et de Médecine.
WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président.

Les cours du collège et de l'Ecole supérieure commenceront le 7 Oct. Les examens d'entrée auront lieu les 4, 5 et 6 Oct. Les cours classiques comprennent l'enseignement de la Littérature, des Mathématiques, des Sciences Naturelles, de la Mécanique, du Commerce.

Corps enseignant complet. Les langues modernes sont enseignées, et les élèves se livrent à des exercices manuels.

Conditions modérées.

On peut se procurer des catalogues auprès du Secrétaire de l'Université. 10 août—3m

INSTITUTION OURTC.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans frais extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après l'entrée. 17 août—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 38 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

Primes sur risques d'incendie		$115,644 66
.. .. de rivières		7,773 86
.. .. maritimes		6,895 13
		$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884		40,206 60
		$170,520 25
A déduire:		
Pertes d'incendie	$43 669 76	
Pertes de rivières	4,893 85	
Pertes maritimes	2,970 62	
Réfaction	17,457 87	
Réassurances	15,200 22	
Primes remboursées	8,992 52	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	26,588 64	
		$113,713 48
		$ 56,806 77
Réservé pour pertes non estimées	$ 5,107 00	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	22,086 07	
Réservé pour primes non acquises en 1885	29,613 70	
	$ 56,806 77	

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets d'action	$ 6,380 82
Prêts sur nantissement et hypothèque	158,101 86
Billets à ordre	6,044 69
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	76,437 90
Primes en voie de collection	40,215 50
Meubles de bureau divers	4,523 53
	$306,704 30

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	5,107 00
Intérêt et dividendes	22,086 07
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	129,511 23
	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier 1886.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.

R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander,	Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst,	Phil. Beck,
Peter Blaise,	P. Egan,
H. Ellerman,	Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Gauche,	Chas. Hémard
A. H. Isaacson,	I. N. Marks,
A. A. Maginnis,	Wash. Marks,
T. Prudhomme,	A. H. Siewerd,
Otto Thoman,	Jno. Everett.

22 janv—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Elise Camus, femme décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,089—Division B—Attendu que Mandeville Marigny a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession ci-dessus; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17,22,26

Succession de Firmain Alphonse Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,490—Division E.—Attendu que S. C. Guinault, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Firmain Alphonse Camus, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 22 26.

Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,491—Division D—Attendu que Léon Fazende a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Théodule Camus, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—22 26

Succession de François Ferran et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,247—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victorine Bowman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17,22,26.

John Zucca vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,511—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Zucca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. Onorato, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17août—17,22,26

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,487—Division E—Attendu que P. S. Wilts, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James James, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10,14,19

Succession de Mme Rosa Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,100—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Owen Reilly, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 août—11 15 20

Succession de Fred N. Ogden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,074—Division A—Attendu que Mme Vve Fred N Ogden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick N. Ogden, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 août—14,19,22

Succession de James Govan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,290—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Govan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14août—14 19 22

T. M. Wescoat vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,225—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de T. M. Wescoat et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Successions de Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18,476—Division D—Attendu qu'Emilie Robert, femme de Jean B. Rodriguez, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7,12,18

Succession de Joseph N. Coquelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,554—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10août—10,14 19

Succession de George Beckman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,397—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Stolzenthaler administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10août—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juillet—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer, obtienne un jugement et qu'elle se fasse payer par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNEL, Sous-Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt-deux arpents de profondeur divisé en cinq lots, désignés par les numéros soixante-trois, soixante-cinq, soixante sept, soixante neuf et soixante et onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire, le 29 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4,11,14

George Sick vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak; désigné par le numéro un d'après un plan de 2063 lots de terre dressé par H. S. Phelps arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Washington, Magazine et Sixième, et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp, et sur la ligne du côté opposé, elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne, puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne, puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos 4, 5 et 6 et des lots Nos 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2. Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Magazine et Sixième, désignés comme lots Nos 19 et 20, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth par un acte de Neis Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Brown et après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le troisième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt deux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11, 18, 25—1 8 11 sept

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi la propriété décrite ci-dessous à savoir.

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les Avenues St Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte en date du 14 mars 1882, déposé au bureau de MM Hoey & Co, anciens encanteurs de cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Therese Philippe à John Muller pardevant Joseph D. Taylor notaire, le 20 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme il suit à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à l'Av. St Charles 50 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 155 pieds, 6 pouces, 2 lignes de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 12, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de même suit.

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne de 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond 132 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont les terrains de ce côté touchent dans le fond aux lots faisant face à l'avenue St. Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—sept 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lafitte et al.—No 17,889.

J. A. Dutilho vs ses créanciers—No 17,343.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dutilho—No 18,266.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,889 et de deux ordres de vente dans les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886, et tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face sur la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par J. A. Dutilho, le 21 décembre 1860 de A. A. E. Quertin, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert, livre 91, folio 624.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 17,889.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20,27—août 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Janvry vs. Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,158—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 août 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre "R" dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme le Parc ou le Boulevard de l'Exposition, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face sur le dit Boulevard, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, d'après un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné pardevant W. J. Castell, notaire.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre et sur la propriété qui y touche et bâties par le dit Ronan, et toutes les installations et dépendances y appartenant ou qui pourraient y appartenir.

Etant la même propriété que Patrick Ronan a acquise de Magdalena Goll, épouse de Peter Nab, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 juin 1884, enregistré au bureau des Aliénations, Livre 119, folio 570.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opérée la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de cinq mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté du 25 octobre 1851 annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov. 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds plus ou moins faisant face à la rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) sur cent douze pieds un pouce plus ou moins, de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, annexé à un acte passé pardevant A. Seghers notaire en cette ville le 25 octobre 1871 et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds de largeur à l'arrière cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre cinq et six sur un plan de C. A. [illegible] daté du 8 février 1855 et mesurant conjointement [illegible]. Le terrain numéro quatre ayant [illegible] pieds cinq pouces et deux de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq vingt un pieds [illegible] [illegible] pieds de profondeur et vingt un pieds [illegible] de largeur à l'arrière, le terrain numéro six vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Aussi le tout et séparément la machine, les appareils, installations et dépendances et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits, et où s'exploite une raffinerie dont il est détaillé de l'inventaire et annexée pour qu'on s'y réfère, à un acte passé devant Andw. Hero Jr. notaire de cette ville le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, sous-voyer de [illegible], daté du 30 septembre 1852, [illegible] pour que l'on s'y réfère, au [illegible] 31. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains [illegible] deux mesurant chacun trente deux [illegible] pouces et sept lignes de face à la rue [illegible] ci-devant Nouvelle Levée [illegible] onze pieds [illegible] de cote de la [illegible] St Joseph cent onze pieds [illegible] lignes sur la ligne de division [illegible] un et deux et cent vingt pieds [illegible] fondeur sur la ligne [illegible] la plus rapprochée [illegible] les lots [illegible] trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds [illegible] de face à la rue Commerce trente [illegible] pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle rue ils ont une façade de soixante quatre pieds dix pouces et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G H I J d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne ex-notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907 de dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie désigné comme lot numéro deux et mesurant cent pieds américains dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois. Le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane" sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr. notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.

Par A. J. CARTER, Député Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82 la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci après décrite, Jules Sabrier en est devenu acquéreur au prix de deux cept quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur; il est assessé au nom de Benj. W. Lauck qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.
24juil—3fen 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti.

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co, comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M. Alcide Molle.

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16 936

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 septembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1. Un lot de terre d'encoignure situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages, loué à M. Wm Driot à raison de $100 par mois, mais depuis le magasin a été loué à bail à la même personne à raison de $150 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT

2. Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Conti mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, 33 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et sept chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages touchant à la maison principale ayant six chambres, cour pavée en pierres, water works. Cette propriété est louée à bail à M. Alcide Molle, jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $80 par mois.

3. Un autre lot de terre situé dans le même ilet ci-dessus mentionné touchant à la profondeur de la propriété ci-dessus décrite mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, même largeur sur la ligne du fond, 126 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et 124 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale, ensemble une maison en briques à étages, hangar, écurie en briques et est occupée par la maison J. P. Sarrazin fils & Co comme magasin d'emport de tabac, hydrant, neuf et aisance etc. Loué à $25 par mois.

4. Un terrain d'encoignure dans l'ilet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure environ 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur environ 60 pieds de profondeur et face à la rue Conti. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda en fer sur deux façades.

5. Un autre lot de terre situé dans le même ilet séparé du lot 4 décrit par une allée commune de 3 pieds 8 pouces 2 lignes ouvrant sur la rue Conti, lequel lot de terre mesure environ 17 pieds de face à la rue Conti sur 55 pieds de profondeur. Ensemble une belle bâtisse en briques à trois étages avec grand vestibule en fer sur la façade.

L'allée est commune aux lots 4, 5 et 6 décrits.

6. Un autre lot de terre dans l'ilet borné par les rues [illegible] Louis, Chartres et le Passage de la [illegible] lequel lot de terre mesure 18 pieds [illegible] rue de Chartres sur 60 pieds [illegible] la profondeur par une [illegible] pouces—5 lignes de largeur [illegible] Conti et à l'usage de la propriété [illegible]. Ensemble un magnifique [illegible] à trois étages avec un [illegible] véranda etc.

Les magasins ci-dessus décrits désignés par [illegible] sont occupés par la maison de commerce J. P. Sarrazin Fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $140 par mois.

7. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 40 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à étage ayant véranda en fer sur la façade, et contenant au rez de chaussée corridor d'entrée salon double et quatre chambres, à l'étage supérieur avec 4 chambres et deux greniers. Une autre bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant deux belles chambres, une autre bâtisse contenant dans le fond deux chambres, deux cabinets et galerie, porte cochère, citerne à bain, water works, cour d'aisance, écurie, etc. Le gaz introduit partout. Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.

Les titres et plans sur lesquels seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm Robert Ker, notaire aux frais des acquéreurs.
1er août—1er 7, 14, 21, 28 sept 4

VENTE DE SYNDIC.

Tout le contenu d'un magasin de tabac, comprenant tabac, cigares, vitrine, pipes, ensemble avec les installations. Un cheval et les comptes ouverts.

Dans l'affaire de J. B. Marquer vs. ses créanciers

No. 18,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SANS limite par le Syndic, le JEUDI 26 août 1886, à 10 heures A. M., au magasin coin des rues St Louis et Decatur en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge Division E, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe actuellement en congé, daté le 14 août 1886, je vendrai à l'encan publique tous les effets mobiliers ci-après et le bilan enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant avant livraison.
A. E. LACOSTE Syndic.
17 août—31en 30j

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc.

Dans l'affaire de Chas H Brotts vs ses créanciers, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B No 18,170.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour date du 21 juillet 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Marengo et Baronne formant l'angle ouest des dites deux rues (Milan et Baronne) et mesurant chacun 30 pieds rue Milan, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.

Aussi, un lot de comptes ouverts, d'après un tableau.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ben Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
24 juil—24 31—7 14 21 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal

Succession de Henrietta ou Henry Newson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17,851

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 55 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui leur appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Chas. M Haley notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente.
8août—8 14 21 28 sept 4 11

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Salon, de Chambres et de Salle à Manger.

Succession de John C. Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18 338.

EN vertu d'un arrêt de l'honorable cour civile de district, paroisse d'Orléans, signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique MARDI, 24 août 1886 à dix heures et demie, au No 92 de la rue du Camp près Poydras.

Meubles de chambres, de salon et de salle à manger.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU
13 août—13 21 22,24 Encanteur

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Maison, etc.

Succession de W. H. Gannerean.

No 18,712—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 août 1886, il sera vendu dans l'affaire ci-dessus à 10 heures du matin à l'encan au local No 238 rue Johnson entre Quartier et Hôpital, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite Cour Division A maintenant absent en congé

Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
4 août—4 8 10,14 17 21

Jolie maison-cottage double en bois.

No 168 rue Johnson, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Zoé Dussuau,

Veuve en premières noces de Camus, [illegible] en secondes de Wm. H. Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI 21 août 1886, il sera vendu à l'encan, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commun et Gravier en vertu d'un arrêt de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 16 juillet 1886 pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y appartenant, situé dans le deuxième district, carré d'ilet borné par les rues Johnson, Ste Anne, Dumaine et [illegible] désigné par le No [illegible] sur un plan de [illegible] voyer en date du 20 juillet 1886 déposé dans le bureau de [illegible] ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Johnson sur 30 1/2 [illegible] profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois à un étage et deux cottages [illegible] chambres en [illegible] à chaque côté avec hangar [illegible] de chaque côté, citerne, [illegible] portant le numéro municipal 168 rue Johnson.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste payable à un crédit de un an en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, payé sera garanti par une hypothèque et le lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur sera assuré (elle est pour la valeur du moins assurée) de la police d'assurance au crédit du billet, à payer les honoraires d'un avocat à 10 0/0 dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement du billet et assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886, de même qu'il sera un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente pour la sûreté conventionnelle.

L'acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 juil—17 24 31—août 7 14 21

PAR MATHER & HOMES.

Cottage résidence de valeur dans le Premier District,

No 249 rue Clara.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18,011

A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 4 septembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 31 juillet 1886. Dossier No 18,011 pour le compte de la succession de Christian Winter, décédé, il sera vendu, à l'encan publique:

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Canal et Euphrosine, désigné par le numéro 11 d'après un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté le 31 mars 1858, déposé dans le bureau de L. Bouny, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds en face à la rue Clara sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces et 2 lignes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et conformément à un plan par William & Patton, voyers, en date du mois d'août 1886.

Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 249 rue Clara.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, ce crédit d'un an sera représenté par un billet de l'acquéreur garanti par les liens du vendeur et une hypothèque spéciale par un acte renfermant l'assurance et toutes les clauses usuelles et les frais d'avocat seront fixés à 10 0/0 sur le montant l'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acheteur. 10 0/0 payé comptant au moment de la vente.
1er août—1 7 14 21 28—sept 4

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, inoccupée dans le 7eme District.

Succession de John Kelly. Dossier No 12,060.

— Conditions faciles, à l'Encan. —

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, septembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, dossier No 12,060, pour le compte de la succession de John Kelly, décédé, il sera vendu à l'enchère publique

1. **Douze terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'avenue Carrollton et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 134. Les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur, le lot No 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 13 forme encoignure de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton, et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 120 pieds de profondeur.

2. **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième, dans l'ilet No. 125 et désigné comme le No. 20 et mesurant 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds et une façade sur la rue Carrollton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton.

3. **Améliorations** consistent en un cottage [illegible] 2 chambres hangars, [illegible].

Neuf terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district dans l'ilet que la dernière propriété mentionnée, désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds. Le lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à [illegible] hangars, citerne etc.

4. **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le [illegible] de cette ville dans l'ilet borné par les rues [illegible] Jackson, Jeannette et Cinquième, désigné par le No. 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Mary et forme le coin des rues Cinquième et Mary.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 4 chambres, citerne, etc.

Les [illegible] ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément à des plans dressés par Williams et Patton, architectes, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente, hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs assumeront en plus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente par devant Andrew Hero Jr notaire public aux frais des acquéreurs.
Août 8, 15, 22, 29 sept. 5, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John B. Hyams—Dossier No 8706.

A l'encan avec des conditions faciles

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 21 juillet 1886. Dossier No 8706, pour le compte de la succession de John B. Hyams, à l'encan il sera vendu—

Le cinquième (1/5) d'intérêt indivis dans un lot de terre numéro un de la section dix et les deux tiers (2/3) du bas de la section huit du township treize (13) est sud du range onze (11) est anciennement faisant partie de la paroisse de Jefferson maintenant la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis, en date du 4 juin 1856, conformément au plan ci-dessus par Edgar Pilié, ingénieur civil, en date du—juillet 1886 qui peut être vu à la salle d'encan.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, garanti par hypothèque spéciale et privilège du lien du vendeur, portant 8 pour cent par an de la date de la vente, et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente, et l'acquéreur assume[illegible]ment de toutes les taxes dues et exigibles [illegible] en sus du prix de son enchère.

Acte de vente [illegible] J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 juil—1 8 15 22 28 août

Deux ilets de terre de valeur vacants dans le deuxième district.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville, borné par les rues Salomon, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur les rues St Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Salomon d'environ 285 pieds, et subdivisé en 29 terrains numérotés de 1 à 29 inclusivement.

Un ilet de terre vacant contigu à l'ilet et dessus et borné par les rues David, St Louis, Toulouse et l'avenue Carrollton ayant une façade sur la rue St Louis d'environ 360 pieds, sur l'avenue Carrollton d'environ 258 pieds sur la rue Toulouse d'environ 330 pieds et la rue David d'environ 250 pieds subdivisé en 22 terrains.

Pour les [illegible] autres détails voir le plan à l'endroit de la vente.

Conditions. Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 août—8 15 22 28 au 28